

Fiche d'appel à projets « Ecologie urbaine »

Contexte

Créée en 2014 par la société UEM, la Fondation d'Entreprise UEM a pour objet de soutenir et favoriser les actions visant à la préservation de l'environnement, de la nature et de la biodiversité au travers notamment de la lutte contre les pollutions et nuisances, la prévention des risques naturels et technologiques, la préservation de la faune, de la flore et des sites naturels ainsi que des milieux et des équilibres naturels.

La Fondation d'Entreprise UEM a pour objectif d'encourager par une participation financière la réalisation de projets concrets conformes à ses ambitions.

Périmètre

Sont situées dans le champ de ce thème toutes les actions visant à favoriser la préservation et/ou le développement des espaces naturels et de la biodiversité dans un milieu urbain ou une zone urbanisée (de type zone commerciale ou industrielle par exemple), ainsi que celles visant à réduire ou à supprimer l'impact que ces zones peuvent avoir sur les zones non urbanisées environnantes.

Sont également comprises les actions qui, dans ces mêmes milieux, permettraient de réduire les pollutions et les nuisances, qu'elles affectent les vies végétales, animales ou humaines, et qui découlent du caractère urbain de ces milieux.

Il comprendra aussi les actions permettant une meilleure intégration et interaction homme/nature au sein de ces milieux et une sensibilisation des populations de ces lieux à la préservation et au développement de ces interactions dans leur environnement immédiat.

Le périmètre géographique de ces actions sera limité aux zones urbanisées des 142 communes du territoire de la concession URM (cf liste ci-après).

Critères de sélection

La Fondation sera particulièrement sensible aux éléments suivants :

- Structure ayant déjà une expérience dans le domaine (sur présentation de sujets similaires)
- Actions qui ont un effet pérenne
- Association du public destinataire à l'action (caractère participatif)

En déposant un dossier le postulant reconnait avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement disponible sur le site de la fondation et d'en accepter sans réserves les termes et conditions.

Liste des communes concernées par le thème « Ecologie urbaine »

- Adaincourt
- Ancerville
- Ancy-sur-Moselle
- Antilly
- Argancy
- Arriance
- Arry
- Ars-Laquenexy
- Ars-sur-Moselle
- Aube
- Augny
- Ay-sur-Moselle
- Ban-Saint-Martin (Le)
- Bazoncourt
- Béchy
- Beux
- Bionville-sur-Nied
- Buchy
- Chailly-lès-Ennery
- Chanville
- Charleville-sous-Bois
- Charly-Oradour
- Châtel-Saint-
 - Germain
- Cheminot
- Chérisey
- Chesny
- Chieulles
- Coin-lès-Cuvry
- Coin-sur-Seille
- Coincy
- Colligny
- Corny-sur-Moselle
- Courcelles-Chaussy
- Courcelles-sur-Nied
- Créhange
- Cuvry
- Elvange
- Ennery
- Failly-Vrémy
- Faulquemont
- Fèves
- Fey
- Flétrange
- Fleury
- Flévy
- Flocourt
- Fouligny

- Foville
- Glatigny
- Goin
- Guinglange
- Han-sur-Nied
- Hayes
- Hémilly
- Herny
- Jouy-aux-Arches
- Jury
- Jussy
- Juville
- La Maxe
- Laquenexy
- Lemud
- Les Etangs
- Lessy
- Liéhon
- Longeville-lès-Metz
- Lorry-lès-Metz
- Lorry-Mardigny
- Louvigny
- Luppy
- Mainvillers
- Maizeroy
- Malroy
- Many
- Marieulles
- Marly
- Marsilly
- Mécleuves
- Metz
- Mey
- Moncheux
- Montigny-lès-Metz
- Moulins-lès-Metz
- Noisseville
- Norroy-le-Veneur
- Nouilly
- Novéant-sur-Moselle
- Ogy
- Orny
- · Pagny-lès-Goin
- Pange
- Peltre
- Plappeville
- Plesnois
- Pommérieux

- Pontoy
- Pontpierre
- Pouilly
- Pournoy-la-Chétive
- Pournoy-la-Grasse
- Raville
- Rémilly
- Retonfev
- Rozérieulles
- Sailly-Achâtel
- Saint-Hubert
- Saint-Julien-lès-Metz
- Saint-Jure
- Sainte-Barbe
- Saint-Privat-la-Montagne
- Sainte-Ruffine
- Sanry-lès-Vigy
- Sanry-sur-Nied
- Saulny
- Scy-Chazelles
- Secourt
- Semécourt
- Servigny-lès-Raville
- Servigny-lès-Sainte-Barbe
- Silleany
- Sillegity
- Silly-en-Saulnois
- Silly-sur-Nied
- Solgne
- Sorbey
- Téting-sur-Nied
- Thimonville
- Tragny
- Trémery
- Vantoux
- Vany
- Vaux
- Verny
- Vigny
- Vigy
- Villers-Stoncourt
- Vittoncourt
- Voimhaut
- Vrv
- Vulmont
- Woippy